ASSOCIATION LA CONCORDE, BENEVOLENT—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Marigny, Robertson et Champs Elysées, désigné comme lot No. 16 de l'îlet No. 557; le dit lot No. 16 mesure 45 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 90 pieds.

ALDRON, J. B.—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Marigny, Claiborne et Prosper, désigné comme lot No. 15 de l'îlet No. 746; le dit lot No. 15 mesure [illegible] pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 12[illegible] pieds.

AUGUSTIN, JAMES—
Taxe de 1882, montant à $1 50
Taxe de 1883, montant à 1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue St. Bernard, les rues Nouvelle-Orléans, Claiborne et Prosper, désigné comme le lot No. 4 de l'îlet No. 745, le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à l'avenue St. Bernard sur une profondeur de 85 pieds.

AUGUSTE, M'ME CONSTANCE—
Taxe de 1882, montant à $1 50
Taxe de 1883, montant à 1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1021 borné par les rues St. Bernard, Nouvelle-Orléans, Celestine et Génie, mesurant [illegible] pieds de face à la rue St. Bernard sur une profondeur de 120 pieds.

AUGUSTE, ROSE V.—
Taxe de 1882, montant à $2 45
Taxe de 1883, montant à 2 45
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Kerlerec, Columbus, Johnson et Galvez, désigné comme le lot No. 2 de l'îlet No. 1011; le dit lot No. 2 mesure 32 pieds de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de 130 pieds.

AUGRAM, PAUL—
Taxe de 1883, montant à $1 45
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Kerlerec, Esplanade, Johnson et Galvez, désigné comme le lot No. 6 de l'îlet No. 1041, le dit lot No. 6 mesure 32 pieds de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de 122 pieds.

AUGRAM, PAUL—
Taxe de 1883, montant à $18 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Johnson, Esplanade, Galvez et Kerlerec, désigné comme lot No. 8 de l'îlet No. 1041, le dit lot No. 8 mesure 31 pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur de 150 pieds.

AUJAN, E.—
Taxe de 1882, montant à $4 80
Taxe de 1883, montant à 4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Columbus, Kerlerec, Miro et Galvez, désigné comme lot No. 7 de l'îlet No. 1041 bis, le dit lot No. 7 mesure 150 pieds de face à la rue Columbus sur une profondeur de 125 pieds.

ALVERE, PATRICK—
Taxe de 1882, montant à $1 00
Taxe de 1883, montant à 1 00
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1513 borné par les rues Libérale, Habana, Gentilly et l'avenue Londres, faisant face à la rue Libérale.

AUDRAIN, V'VE J.—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, [illegible] et Gentilly, désigné comme lot No. [illegible] de l'îlet No. 1362, le dit lot No. [illegible] mesure 30 pieds de face aux Champs Elysées sur une profondeur de 120 pieds.

AUDRAIN, V'VE J.—
[illegible]

AUDRAIN, V'VE J.—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Un certain lot de terre [illegible] Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Libérale, [illegible] et Force [illegible] formant l'encoignure des rues [illegible] et Force.

AUDRAIN, V'VE J.—
Taxe de 1882, montant à 90c
[illegible]

ABULARD A. [illegible]—
Taxe de 1882, montant à $2 10
Taxe de 1883, montant à 2 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Columbus, [illegible], désigné comme lot No. [illegible] de l'îlet No. 1364, le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Columbus sur une profondeur de 60 pieds.

AURIANNE, JEAN—
Taxe de 1882, montant à $3 60
Taxe de 1883, montant à 3 60
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible] Gentilly, [illegible] arpent au chemin de Gentilly sur une profondeur de 20 arpents.

AURIANNE, JEAN—
Taxe de 1882, montant à $15 00
Taxe de 1883, montant à 15 00
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible] Gentilly [illegible] arpents de face [illegible] Gentilly sur une profondeur de 20 arpents.

ARTHURS, NICHOLAS—
Taxe de 1882, montant à $6 60
Taxe de 1883, montant à 6 60
Dix neuf certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Remparts, [illegible], St. Claude et Alexandre, désignés sous les Nos. 1 à 19 de l'îlet No. 848, les dits lots Nos. 1 à 19 font face à la rue [illegible].

AUGUSTIN, OMER—
Taxe de 1883, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues [illegible], Mandeville et De[illegible], désigné comme le lot No. [illegible] de l'îlet No. [illegible], le dit lot No. [illegible] mesure 32 pieds de face à la rue Chartres sur une profondeur de 128 pieds.

AUGUSTIN, GUSTAVE—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Solidelle, Mandeville, Français et Prosper, désigné comme le lot No. 12 de l'îlet No. 776, le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Solidelle sur une profondeur de 120 pieds.

ANDRY, CLAUDE V.—
Taxe de 1883, montant à $1 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Kerlerec, Columbus et Claiborne, désigné comme lot No. 18 de l'îlet No. 1027, le dit lot No. 18 mesure 64 pieds de face à la rue Robertson sur une profondeur de 120 pieds.

ASYLUM, FEMALE ORPHAN—
Taxe de 1883, montant à $8 00
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, à Milneburg, formant l'encoignure de la rue Columbia et des Champs Elysées.

ASYLUM, MILNE BOYS—
Taxe de 1883, montant à $7 50
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, à Milneburg, faisant face à la rue Columbia.

ASYLUM, GERMAN EVANGEL. LUTH'N BETHLEH'M ORPHAN—
Taxe de 1883, montant à $12 60
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 84 borné par les rues Flood, Andry, Delaronde et Peters; faisant face à la rue Flood.

ASYLUM, GERMAN EVANGEL. LUTH'N BETHLEH'M ORPHAN—
Taxe de 1883, montant à $12 60
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 84 borné par les rues Flood, Andry, Delaronde et Peters; les dits lots font face à la rue Flood.

BACCHUS, SUC. AUGUSTIN—
Taxe de 1882, montant à $3 60
Taxe de 1883, montant à 3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bagatelle, Union, St. Claude et Marais, désigné comme lot No. 8 de l'îlet No. 557; le dit lot No. 8 mesure 18 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 128 pieds.

BLANCHARD, L. D. BAILLY—
Taxe de 1882, montant à $9 60
Taxe de 1883, montant à 9 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les îlets bornés par les rues St. Bernard, Annette, Urquhart et Villeré, désigné comme lot No. 5 des îlets Nos. 508 et 509, le dit lot No. 5 mesure 68 pieds de face à l'avenue St. Bernard sur une profondeur de 102 pieds.

BRAQUET, JACQUES—
Taxe de 1883, montant à $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Urquhart, Annette, St. Antoine et Villeré, désigné comme lot No. 24 de l'îlet No. 507; le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Urquhart sur une profondeur de 122 pieds.

BAQUIE, ARTHEMISE—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Taxe de 1883, montant à 1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, François, Union et Prosper, désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. 749; le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 120 pieds.

BARBOT, F. X.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Claiborne, Columbus et Roman, désigné comme le lot No. 21 de l'îlet No. 769; le dit lot No. 21 mesure 31 pieds de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 108 pieds.

BARBOT, F. X.—
Taxe de 1882, montant à $2 40
Taxe de 1883, montant à 2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Kerlerec, Columbus et Roman, désigné comme lot No. 24 de l'îlet No. 769, le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 120 pieds.

BLANC, JACOB—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 502 borné par les rues St. Antoine, Josephine, Annette et Solidelle, le dit lot mesure 26 pieds de face à la rue St. Antoine sur une profondeur de 125 pieds, formant l'encoignure des rues St. Antoine et Josephine.

BRAND, EDWD.—
Taxe de 1882, montant à $3 60
Taxe de 1883, montant à 3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les îlets bornés par les rues Nouvelle-Orléans, O'Reilly, Aubry, Roman et Prieur, désigné comme lot No. [illegible] des îlets Nos. [illegible], le dit lot No. 11 mesure [illegible] pieds de face à la rue Nouvelle-Orléans sur une profondeur de 84 pieds.

BAPTISTE, PHILOMENE J.—
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les îlets bornés par les rues [illegible], O'Reilly, Aubry, Nouvelle-Orléans et [illegible], désigné comme partie du lot No. [illegible] des îlets Nos. 9 et 10, le dit lot No. 17 mesure 31 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de [illegible] pieds.

BLACKWELL, J[illegible]—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Taxe de 1883, montant à 1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible] la rue [illegible] sur une profondeur de 12[illegible] pieds.

BAGNERIS, EMILE—
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Bernard, Annette, [illegible] et Celestine, le dit lot No. [illegible] mesure 31 pieds de face à la rue St. Bernard sur une profondeur de 12[illegible] pieds.

BAZILE, CHARLES—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet No. 1051 borné par les rues Libérale, Nouvelle-Orléans, Génie et l'avenue Londres, désigné comme lot No. 8 de l'îlet No. 1051, le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Libérale sur une profondeur de 130 pieds.

BARRERE, LEON—
Taxe de 1882, montant à $1 10
Taxe de 1883, montant à 1 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Français, Libérale, Force et Champs Elysées, désigné comme le lot No. 1 de l'îlet No. 1178, le dit lot No. 1 mesure 32 pieds de face à la rue Français sur une profondeur de 128 pieds.

BARRERE, LEON—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Français, Force, Libérale et Champs Elysées, désigné comme lot No. 8 de l'îlet No. 1178; le dit lot No. 8 mesure 64 pieds de face à la rue Français sur une profondeur de 128 pieds, formant l'encoignure des rues Français et Force.

BAZILE, JOS.—
Taxe de 1883, montant à 90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues [illegible], Orange, Miro et Tonti, désignés comme les lots Nos. 18 et 19 de l'îlet No. [illegible]; les dits lots Nos. 18 et 19 mesurent [illegible] pieds de face à la rue D'Abadie sur une profondeur de [illegible] pieds.

BARACK, BENITO—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1324 borné par les rues Magistrat, Verto, St. Bernard et Nouvelle-Orléans, les dits lots mesurent 60 pieds de face à la rue Magistrat sur une profondeur de 130 pieds.

BARACH, BENITO—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1349 borné par les rues Union, Français, Espérance et Duels, les dits lots mesurent 60 pieds de face à la rue Union sur une profondeur de 125 pieds.

BAMI, JANE—
Taxe de 1882, montant à 45c
Taxe de 1883, montant à 45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1340 borné par les rues D'Abadie, Aubry, Rocheblave et Dorgenois, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue D'Abadie sur une profondeur de 12[illegible] pieds.

BARTLET, JAMES—
Taxe de 1882, montant à 45c
Taxe de 1883, montant à 45c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1113 borné par les rues Bagatelle, Union, Loi et Magistrat, les dits lots mesurent 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 137 pieds.

BALLETT, STEPHANIE—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1161 borné par les rues Loi, St. Bernard, Nouvelle-Orléans et [illegible], les dits lots mesurent [illegible] pieds de face à la rue Loi sur une profondeur de 120 pieds.

BAUAS, JOHN—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Un certain lot de terre, formant un triangle, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1510 borné par l'avenue St. Bernard et les rues Broad et Espérance, faisant face à l'avenue St. Bernard.

BAILEY, JOS.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1548 borné par les rues Annette, St. Antoine, Espérance et Duels; les dits lots mesurent 64 pieds de face à la rue Annette sur une profondeur de 128 pieds.

BAROUSSE, JEAN M.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Quatre certains lots de terre, formant un triangle, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1791 borné par les rues Broad, Havana et Agriculture, les dits lots font face à la rue Broad.

BAROUSSE, JEAN M.—
Taxe de 1882, montant à $1 50
Taxe de 1883, montant à 1 50
Certains lots de terre, formant un triangle, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1785 borné par les rues Broad, Havana, Agriculture, Abundance et l'avenue Londres; les dits lots mesurent 150 pieds de face à la rue Broad sur une profondeur de 180 pieds.

BARTHE, M'ME ANTOINE—
Taxe de 1883, montant à $2 07
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les îlets Nos. 1774 à 1776 bornés par les rues Fortin, Esplanade, le Bayou St. Jean et le Chemin de Gentilly; les dits lots mesurent [illegible] de face à la rue Fortin sur une profondeur de 1[illegible] pieds.

BLANC, V'VE EVA[illegible]—
Taxe de 1882, montant à ......$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à ...... 1 [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les îlets Nos. 1734 [illegible] bornés par les rues Fortin, [illegible], Gentilly et le Bayou St. Jean, les dits lots mesurent 64 pieds de face à la rue Fortin [illegible] une profondeur de 150 pieds, formant l'encoignure des rues Fortin et Marais.

BLACK, M'ME SOLOMON—
Taxe de 1882, montant à ......$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à ...... 1 [illegible]
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans [illegible] No. 1463 borné par les rues Champs Elysées, [illegible], Saré, Français, Beauregard, les [illegible] font face [illegible] Champs Elysées, [illegible] formant l'encoignure des Champs Elysées et [illegible].

BLANC, EVARISTE—
Taxe de 1882, montant à ......$4 [illegible]
Taxe de 1883, montant à ...... 4 [illegible]
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. 2478 borné par les rues Habana, Warsaw, Saré et Beauregard, le dit îlet No. 2478 mesure 319 pieds de face à la rue Habana sur une profondeur de 230 pieds.

BLANC, EVARISTE—
Taxe de 1882, montant à ......$4 [illegible]
Taxe de 1883, montant à ...... 4 [illegible]
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. 2479 borné par les rues Bruxelles, Warsaw, Saré et Beauregard, le dit îlet No. 2479 mesure 319 pieds de face à la rue Bruxelles sur une profondeur de 319 pieds.

BLANC, EVARISTE—
Taxe de 1882, montant à ......$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à ...... 1 [illegible]
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 2506 borné par les rues Bruxelles, Warsaw, Mandeville et Beauregard, les dits lots mesurent [illegible] pieds de face à la rue Bruxelles sur une profondeur de 27 pieds.

BLANC, M'ME J. P.—
Taxe de 1882, montant à ......$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à ...... 1 [illegible]
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Solidelle, François, Union, Caton et le Chemin de Gentilly, les dits lots mesurent 64 pieds de face à la rue Solidelle sur une profondeur de 120 pieds.

BLANCHARD, PIERRE—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues [illegible], désignés comme lots Nos. [illegible] des îlets Nos. 1588 et autres, les dits lots font face à la rue Génois.

BAKER, JOS. ET MARY ANN—
Taxe de 1883, montant à $0 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Lafayette, Washington et Dauphine, désigné comme lot No. 12 de l'îlet No. 226; le dit lot No. 12 mesure 32 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 120 pieds.

BART, ENGLISH—
Taxe de 1882, montant à $1 00
Taxe de 1883, montant à 1 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Musique, Remparts et St. Claude, désigné comme le lot No. 7 de l'îlet No. 302; le dit lot No. 7 mesure 32 pieds de face à la rue Lafayette sur une profondeur de 90 pieds.

BLANCHIN, ANTOINE—
Taxe de 1882, montant à $2 60
Taxe de 1883, montant à 2 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Marais, Urquhart et les Champs Elysées, désigné comme lot No. 9 de l'îlet No. 4[illegible], le dit lot No. 9 mesure 35 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 108 pieds.

BALICAVE, O. R.—
Taxe de 1882, montant à $3 00
Taxe de 1883, montant à 3 00
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Musique, Robertson, [illegible] et Villeré, désignés comme les lots Nos. 5 à 8 de l'îlet No. 615; les dits lots Nos. 5 à 8 mesurent chaque 31 pieds de face à la rue Musique sur une profondeur de [illegible] pieds, formant l'encoignure des rues Musique et Robertson.

BRADLEY, PATRICK—
Taxe de 1882, montant à $1 00
Taxe de 1883, montant à 1 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Robertson, Villeré et les Champs Elysées, désigné comme lot No. 9 de l'îlet No. 617; le dit lot No. 9 mesure 29 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marigny et Robertson.

BACON, M'ME S.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Espagne, Robertson et Claiborne, désigné comme lot No. 14 de l'îlet No. 849, le dit lot No. 14 mesure 25 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 112 pieds.

BAJAZ, V'VE JEAN—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues [illegible], Josephine, Mandeville et Solidelle, désignés comme les lots Nos. 11 et 12 de l'îlet No. 941, les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur de [illegible] pieds, formant l'encoignure des rues Espagne et Josephine.

BAUDEAN, A.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Josephine, Mandeville et Solidelle, désigné comme lot No. [illegible] de l'îlet No. 942, le dit lot No. [illegible] mesure 32 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 120 pieds.

BRADFORD, H.—
Taxe de 1882, montant à 15c
Taxe de 1883, montant à 15c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. [illegible] borné par les rues [illegible], les dits lots font face à la rue [illegible].

BALDWIN, M'ME E.—
Taxe de 1882, montant à 15c
Taxe de 1883, montant à 15c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1910 borné par les rues Feliciana, Arts, [illegible] et [illegible], les dits lots font face à la rue Feliciana.

BALDWIN, M'ME A.—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] Josephine [illegible].

BARCHET, JEAN—
[illegible]

BAYLEY, M'ME LUCY—
[illegible]

BAYLEY, M'ME [illegible]—
[illegible]

BLACK, E. [illegible]—
[illegible]

BAYLE, [illegible]—
[illegible]

BLAIZE, M'ME M. A.—
Taxe de 1882, montant à $1 08
[illegible]

BLAIZE, M'ME M. A.—
[illegible]

BLANC, [illegible]—
[illegible]

DAUPHIN, ARMAND—
[illegible]

BARTHOLOMEW, J. P.—
Taxe de 1883, montant à $1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues [illegible], Claude et Remparts, [illegible] No. 24 mesure 34 pieds de face à la rue Laharpe sur une profondeur de 120 pieds.

BARTHOLOMEW, J. P.—
Taxe de 1883, montant à ......$1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] Feliciana, Montegut et [illegible] St. Claude sur une profondeur de 118 pieds.

BARES, FRANÇOIS—
Taxe de 1883, montant à $18 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 437 borné par les rues Agriculture, Aubry, St. Claude et Marais, [illegible] mesure 3 arpents de face à la rue Espagnol sur une profondeur de 40 arpents.

BARES, FRANCOIS—
Taxe de 1882, montant à $18 60
Taxe de 1883, montant à 18 60
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Marais, [illegible] et Urquhart, désignés comme lots Nos. 1 à 5 de l'îlet No. [illegible], les dits lots Nos. 1 à 5 mesurent 160 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de [illegible] pieds.

BAYARD, ANDRE M.—
Taxe de 1882, montant à $1 50
Taxe de 1883, montant à 1 50
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 4[illegible] borné par les rues Annette, Urquhart, [illegible] et Marais, les dits lots mesurent [illegible] pieds de face à la rue Annette sur une profondeur de 122 pieds, formant l'encoignure des rues Annette et Urquhart.

BRADICK, HENRY—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Taxe de 1883, montant à 1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues [illegible] et Urquhart, désigné comme le lot No. 14 de l'îlet No. [illegible], le dit lot No. 14 mesure [illegible] de face à la rue Marigny sur une profondeur de 12[illegible] pieds.

BRANDT, M'ME JOSEPHINE—
Taxe de 1882, montant à $1 90
Taxe de 1883, montant à 1 90
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Ferdinand, Presse, Marais et Urquhart, désignés comme les lots Nos. 15 et 16 de l'îlet No. [illegible]; les dits lots Nos. 15 et 16 mesurent 65 pieds de face à la rue St. Ferdinand sur une profondeur de 120 pieds.

BARES, FRANCOIS—
Taxe de 1882, montant à $1 60
Taxe de 1883, montant à 1 60
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Urquhart, Reynes, Forstall et Villeré, désignés comme lots Nos. 1 à 5 de l'îlet No. 547; les dits lots Nos. 1 à 5 mesurent 160 pieds de face à la rue Urquhart sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Urquhart et Reynes.

BATH, JOSEPH—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Pauline, Robertson, Indépendance et Villeré, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'îlet No. 582; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 61 pieds de face à la rue Pauline sur une profondeur de 12[illegible] pieds, formant l'encoignure des rues Pauline et Robertson.

BACHEMIN, THEODULE—
Taxe de 1882, montant à $1 50
Taxe de 1883, montant à 1 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Moreau, Port et Lafayette, désignés comme lots Nos. 20 et 21 de l'îlet No. [illegible], les dits lots Nos. 20 et 21 mesurent 63 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de [illegible] pieds.

BACH, JNO. C.—
Taxe de 1882, montant à 15c
Taxe de 1883, montant à 15c
Neuf certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Bondelle, [illegible] et Prosper, désignés comme les lots Nos. 1 à 6 et [illegible] de l'îlet No. 785, les dits lots mesurent 192 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 128 pieds.

BACH, JOHN C.—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. [illegible] borné par les rues Libérale, Louisa, [illegible], les dits lots font face à la rue Libérale.

BAUNY, LOUIS—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Poland, Solidelle, Lesseps et Prosper, désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. 880, le dit lot No. 6 mesure 100 pieds de face à la rue Poland sur une profondeur de 128 pieds.

BANNSAUX, J. P.—
Taxe de 1882, montant à 45c
Taxe de 1883, montant à 45c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 486 borné par les rues Port, St. Ferdinand, Casenave et Josephine; les dits lots font face à la rue Port.

BARBARIN, ARTHUR—
Taxe de 1882, montant à 45c
Taxe de 1883, montant à 45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. [illegible] borné par les rues Presse, St. Ferdinand, Casenave et [illegible], mesurant 30 pieds de face à la rue Presse sur une profondeur de 120 pieds.

BANNER, WM.—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30c
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. [illegible] borné par les rues Mazant, Barthelemy, Villeré et Magistrat, faisant face à la rue Mazant.

BACH, JOHN M.—
Taxe de 1882, montant à ......$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à ...... 1 [illegible]
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. [illegible] borné par les rues Hancock, [illegible] et Bénédict.

BACH, JNO. M.—
Taxe de 1882, montant à ......$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à ...... [illegible]
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1804 borné par les rues Hancock, Adams, [illegible] et Bénédict.

BARWOOD, THOS. B.—
Taxe de 1882, montant à ......[illegible]
Taxe de 1883, montant à ......[illegible]
Une partie d'un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les îlets Nos. 2543 à 26[illegible] bornés par les rues [illegible] et Bolivar.

DARWOOD, THOS. B.—
Taxe de 1882, montant à ......[illegible]
Taxe de 1883, montant à ......[illegible]
Treize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 2567 borné par les rues Jeanne, Barthelemy, Manuel et Bolivar, les dits lots mesurent [illegible] pieds de face à la rue Jeanne sur une profondeur de 241 pieds.

BREAUD, V'VE L. P.—
Taxe de 1882, montant à ......$4 [illegible]
Taxe de 1883, montant à ...... 4 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les Champs Elysées, les rues Français, Bourgogne et Remparts, désigné comme le lot No. 13 de l'îlet No. 271, le dit lot No. 13 mesure 24 pieds de face aux Champs Elysées sur une profondeur de 127 pieds.

BELLOCQ, M. ET P. ET J.—
Taxe de 1882, montant à ......$6 [illegible]
Taxe de 1883, montant à ...... 6 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues [illegible], Français, Union et Villeré, désigné comme lot No. 13 de l'îlet No. 619; le dit lot No. 13 mesure 40 pieds de face à la rue Robertson sur une profondeur de 60 pieds.

BEAUREGARD, V'VE M.—
Taxe de 1882, montant à $1 60
Taxe de 1883, montant à 1 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Antoine, Annette, Robertson et Villeré, désigné comme le lot No. 19 de l'îlet No. [illegible], le dit lot No. 19 mesure 32 pieds de face à la rue St. Antoine sur une profondeur de 128 pieds.

BLEREAU, PAUL—
Taxe de 1883, montant à $1 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Antoine, Annette, Prosper et Solidelle, désigné comme lot [illegible] de l'îlet No. 789; le dit lot No. 18 mesure 36 pieds de face à la rue St. Antoine sur une profondeur de 123 pieds.

BENOIT, THEO.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Annette, Celestine, St. Antoine et Génie, désigné comme lot No. 1 de l'îlet No. 1039; le dit lot No. 1 mesure 32 pieds de face à la rue Annette sur une profondeur de 123 pieds, formant l'encoignure des rues Annette et Celestine.

BEAULIEU, V'VE [illegible]—
Taxe de 1882, montant à $4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Kerlerec, Columbus et Roman, désigné comme lot No. 17 de l'îlet No. 769; le dit lot No. 17 mesure 31 pieds de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 120 pieds.

BALLE, DAVID G.—
Taxe de 1882, montant à ......$0 [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Independence, Congress, [illegible], désignés comme les lots Nos. 1 et 2 de l'îlet No. [illegible], les dits lots mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Independence sur une profondeur de [illegible] pieds.

BERMUDEZ, JULES—
Taxe de 1882, montant à 15c
Taxe de 1883, montant à 15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Londres, les rues Nouvelle-Orléans, Libérale et Force, désigné comme le lot No. 5 de l'îlet No. 1180; le dit lot No. 5 mesure 27 pieds de face à l'avenue Londres sur une profondeur de 130 pieds.

BERMUDEZ, JULES—
Taxe de 1882, montant à 15c
Taxe de 1883, montant à 15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Orléans, [illegible], Force et l'avenue Londres, désigné comme lot No. 16 de l'îlet No. 1180, le dit lot No. 16 mesure [illegible] pieds de face à la rue Nouvelle-Orléans sur une profondeur de [illegible] pieds.

BERMUDEZ, JULES—
Taxe de 1882, montant à 45c
Taxe de 1883, montant à 45c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues O'Reilly, Dorgenois, Aubry et Rocheblave, désignés comme les lots Nos. 8, 9 et 10 de l'îlet No. [illegible], les dits lots Nos. 8, 9 et 10 mesurent [illegible] de face à la rue O'Reilly sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues O'Reilly et Dorgenois.

BERMUDEZ, JULES—
Taxe de 1882, montant à 75c
Taxe de 1883, montant à 75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1487 borné par l'avenue St. Bernard, les rues Warsaw, Loi et Magistrat, le dit lot mesure 75 pieds de face à l'avenue St. Bernard sur une profondeur de 90 pieds.

BERMUDEZ, JULES—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1584 borné par les rues Annette, St. Antoine, Duels et Industrie, les dits lots mesurent 150 pieds de face à la rue Annette sur une profondeur de [illegible] pieds.

BERMUDEZ, JULES—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Neuf certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1102 borné par les rues Annette, St. Antoine, Agriculture et Industrie, les dits lots mesurent [illegible] pieds de face à la rue Annette sur une profondeur de 120 pieds.

BERMUDEZ, JULES—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1108 borné par les rues Annette, St. Antoine, [illegible] et Humanité, les dits lots mesurent 150 pieds de face à la rue Annette sur une profondeur de 120 pieds.

BERMUDEZ, JULES—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30c
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. [illegible] borné par les rues Annette, St. Bernard, Agriculture et Industrie, les dits lots font face à la rue Annette.

BERNADAS, M'ME B.—
Taxe de 1882, montant à $1 40
Taxe de 1883, montant à 1 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Broad, Aubry, D'Abadie et l'allée [illegible], désigné comme lot No. 9 de l'îlet No. [illegible]; le dit lot No. 9 mesure 31 pieds de face à la rue Broad sur une profondeur de [illegible] pieds.

BERNADAS, M'ME B.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'allée [illegible] et les rues Broad, Aubry et D'Abadie, désigné comme lot No. 10 de l'îlet No. 13[illegible], le dit lot No. 10 mesure 31 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 100 pieds.

BERMAN, H. A. ET C. CHABUC—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par la rue St. Bernard, Nouvelle-Orléans, [illegible], désigné comme le lot No. 11 de l'îlet No. 1806, le dit lot No. 11 mesure 125 pieds de face à la rue St. Bernard sur une profondeur de 180 pieds.

BELL, WM. R.—
Taxe de 1882, montant à $2 60
Taxe de 1883, montant à 2 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Jean, Esplanade, le Chemin de Gentilly et la rue Lepage, désigné comme lot No. 10 des îlets Nos. 1734 à 1735, le dit lot No. 10 mesure 54 pieds de face à la rue St. Jean sur une profondeur de 125 pieds.

BERNIER, ADOLPHE—
Taxe de 1883, montant à $4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. [illegible] borné par les rues [illegible], Broad et [illegible]; le dit lot mesure [illegible] de face à la rue de Laharpe sur une profondeur de 115 pieds.

BERTONIERE, THEODORE—
Taxe de 1882, montant à $4 20
Taxe de 1883, montant à 4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les îlets bornés par les rues St. Jean, Esplanade, le Chemin de Gentilly et la rue Lepage, désigné comme lot No. [illegible] des îlets Nos. [illegible], le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue St. Jean sur une profondeur de 180 pieds.

BERNARD, C.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1543 borné par les rues Duels, Union, Français et Espérance, les dits lots mesurent 150 pieds de face à la rue Duels sur une profondeur de 128 pieds.

BENJAMIN, A.—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Fortin, Maurepas, Mystère et Campement, désigné comme lot No. 4 de l'îlet No. 1556, le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Fortin sur une profondeur de 150 pieds.

BELL, JOHN K.—
Taxe de 1882, montant à $2 47
Taxe de 1883, montant à 2 47
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par le Chemin de Gentilly et les rues Onzaga, Lapeyrouse et Dupré, désigné comme le lot No. 1 de l'îlet No. [illegible], le dit lot No. 1 mesure 76 pieds de face au Chemin de Gentilly sur une profondeur de [illegible] pieds, formant l'encoignure du Chemin de Gentilly et de la rue Onzaga.

BERNARD, HENRY—
Taxe de 1882, montant à $2 10
Taxe de 1883, montant à 2 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les îlets Nos. 1714 à 1710, sur le Bayou St. Jean; le dit lot mesure 52 pieds de face au Bayou St. Jean sur une profondeur de 140 pieds.

BERMUDEZ, JEAN—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1779 borné par le Chemin de Gentilly et les rues Castiglione, Nelson et Molière, mesurant 58 pieds de face au Chemin de Gentilly sur une profondeur de 179 pieds.

BEARD, EMEDINE A.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Certains lots de terre formant un triangle, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet No. 2380 borné par le Chemin de Gentilly et les rues Union, Manuel et Fey.

BERNARD, ARMAND—
Taxe de 1882, montant à 12c
Taxe de 1883, montant à 12c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 2040 borné par les rues Bagatelle, St. Antoine, [illegible], le dit lot mesure 31 pieds de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de 110 pieds.

BERNOUDY, MRS. A. D.—
Taxe de 1882, montant à $6 00
Taxe de 1883, montant à 6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, [illegible], Lafayette et Royale, désigné comme lot No. 10 de l'îlet No. 168, le dit lot No. 10 mesure [illegible] pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 10[illegible] pieds.

BERNOUDY, V'VE L.—
Taxe de 1882, montant à $4 20
Taxe de 1883, montant à 4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Mandeville, Dauphine et Bourgogne, désigné comme lot No. 16 de l'îlet No. 200, le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 90 pieds.

BERNOUDY, M'ME A.—
Taxe de [illegible] $0 60
Taxe de [illegible] 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Esplanade, [illegible] et Bourgogne, désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. [illegible], le dit lot No. 6 mesure [illegible] sur une profondeur de [illegible] pieds.

BESSION, JOS. M.—
Taxe de [illegible], montant à ......$3 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Urquhart, Espagne et Villeré, désigné comme le lot No. 6 de l'îlet No. [illegible], le dit lot [illegible] 40 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur de [illegible] pieds.

BERTON, JACOB—
Taxe de [illegible], montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet [illegible] Mandeville, Espagne et Prosper, [illegible] de face à la rue Mandeville sur une profondeur de [illegible] pieds.

BEY, [illegible]—
Taxe de [illegible], montant à ......$2 6[illegible]
[illegible] Prosper [illegible] sur une profondeur de [illegible] pieds.

BERNARD, CHAS. J. ET ENFANTS—
[illegible]

BERTRAND, JEAN—
[illegible]

BELL, WM. F.—
[illegible]

BESSEN, NICHOLAS ET THOMAS—
[illegible]

BE[illegible], SUC. JULES—
[illegible]

BESSON, LOUIS E.—
[illegible]

BEAUFEU BRICK MANUFACTURING CO.—
[illegible]

BEAUFEU BRICK MANUFACTURING CO.—
[illegible]

BEAUFEU BRICK MANUFACTURING CO.—
[illegible]

BEAUFEU BRICK MANUFACTURING CO.—
[illegible]

BEAUFEU BRICK MANUFACTURING CO.—
[illegible]

BEAUFEU BRICK MANUFACTURING CO.—
[illegible]

BEAUFEU BRICK MANUFACTURING CO.—
[illegible]

BEAUFEU BRICK MANUFACTURING CO.—
Taxe de 1882, montant à ......[illegible]
Taxe de 1883, montant à ......[illegible]
Certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. [illegible] borné par les rues Deslonde, Tennessee, Génie et Celestine; les dits lots mesurent 241 pieds de face à la rue Deslonde sur une profondeur de [illegible] pieds.

BEAUFEU BRICK MANUFACTURING CO.—
Taxe de 1882, montant à ......[illegible]
Taxe de 1883, montant à ......[illegible]
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 990 borné par les rues Deslonde, Jourdan, Génie et Celestine.

BEAUFEU BRICK MANUFACTURING CO.—
Taxe de 1882, montant à ......[illegible]
Taxe de 1883, montant à ......[illegible]
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. 991 borné par les rues des Sœurs, Jourdan, Génie et Celestine.

BEAUFEU BRICK MANUFACTURING CO.—
Taxe de 1882, montant à ......[illegible]
Taxe de 1883, montant à ......[illegible]
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. [illegible] borné par les rues des Sœurs, Jourdan, Génie et Libérale.

BEAUFEU BRICK MANUFACTURING CO.—
Taxe de 1882, montant à ......[illegible]
Taxe de 1883, montant à ......[illegible]
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. [illegible] borné par les rues Deslonde, Jourdan, Génie et Libérale.

BEAUFEU BRICK MANUFACTURING CO.—
Taxe de 1882, montant à ......[illegible]
Taxe de 1883, montant à ......[illegible]
Certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. [illegible] borné par les rues Deslonde, Tennessee, Génie et Libérale, les dits lots mesurent 241 pieds de face à la rue Deslonde sur une profondeur de 120 pieds.

BEAUFEU BRICK MANUFACTURING CO.—
Taxe de 1882, montant à ......[illegible]
Taxe de 1883, montant à ......[illegible]
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. [illegible] borné par les rues Deslonde, Tennessee, Force et Libérale, les dits lots mesurent 241 pieds de face à la rue Deslonde sur une profondeur de 120 pieds.

BEAUFEU BRICK MANUFACTURING CO.—
Taxe de 1882, montant à 15c
Taxe de 1883, montant à 15c
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les îlets Nos. [illegible] et 1286 bornés par les rues Deslonde, à Sœurs, Force et Libérale.

BEAUFEU BRICK MANUFACTURING CO.—
Taxe de 1882, montant à 15c
Taxe de 1883, montant à 15c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les îlets Nos. 1284 et 1285 [illegible] par les rues Deslonde, à Sœurs, Force et Verts.

BEAUFEU BRICK MANUFACTURING CO.—
Taxe de 1882, montant à ......[illegible]
Taxe de 1883, montant à ......[illegible]
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1344 borné par les rues Deslonde, Tennessee, Force et Verts, les dits lots mesurent 24[illegible] pieds de face à la rue Deslonde sur une profondeur de [illegible] pieds.

BEAUFEU BRICK MANUFACTURING CO.—
Taxe de 1882, montant à ......[illegible]
Taxe de 1883, montant à ......[illegible]
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1300 borné par les rues Deslonde, Tennessee, Magistrat et Verts, les dits lots mesurent 24[illegible] pieds de face à la rue Deslonde sur une profondeur de 12[illegible] pieds.

BEAUFEU BRICK MANUFACTURING CO.—
Taxe de 1882, montant à ......[illegible]
Taxe de 1883, montant à ......[illegible]
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les îlets Nos. 1297 et 1298 bornés par les rues Deslonde, à Sœurs, Magistrat et Verts.

BEAUFEU BRICK MANUFACTURING CO.—
Taxe de 1882, montant à ......[illegible]
Taxe de 1883, montant à ......[illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les îlets Nos. 1413 et 1414 bornés par les rues Deslonde, à Sœurs, Magistrat et Loi.

BEAUFEU BRICK MANUFACTURING CO.—
Taxe de 1882, montant à ......[illegible]
Taxe de 1883, montant à ......[illegible]
Certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No. 1413 borné par les rues Deslonde, Tennessee, Magistrat et Loi, les dits lots mesurent 241 pieds de face à la rue Deslonde sur une profondeur de 120 pieds.

BEAUFEU BRICK MANUFACTURING CO.—
[illegible] situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible] les rues Deslonde, [illegible], Loi et Promenade [illegible] sur une profondeur de 120 pieds.

BEAUFEU BRICK MANUFACTURING CO.—
Taxe de 1882, montant à ......[illegible]
Taxe de 1883, montant à ......[illegible]
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les îlets Nos. [illegible] bornés par les rues Deslonde, à Sœurs, Promenade Florida et Loi.

BEAUFEU BRICK MANUFACTURING CO.—
Taxe de 1882, montant à ......$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à ......[illegible]
[illegible] situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme les îlets Nos. [illegible] et autres bornés par les rues Deslonde, à Sœurs, Promenade Florida à [illegible] Gérard.

BEAUFEU BRICK MANUFACTURING CO.—
Taxe de 1882, montant à ......[illegible]
Taxe de 1883, montant à ......[illegible]
Dix sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les îlets Nos. [illegible] et autres bornés par les rues Deslonde, Tennessee, Promenade Florida à [illegible] Gérard.

BELLING, FRED.—
Taxe de 1882, montant à $6 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Peters, Marigny, Mandeville et De[illegible], désigné comme lot No. 16 de l'îlet No. [illegible], le dit lot No. 16 mesure 40 pieds de face à la rue Peters sur une profondeur de [illegible] pieds.

BRINKMAN, SUC. ERNEST—
Taxe de 1883, montant à ......$30 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les Champs Elysées, les rues Français, Decatur et Chartres, désigné comme lot No. 19 de l'îlet No. [illegible]; le dit lot No. 12 mesure [illegible] pieds de face aux Champs Elysées sur une profondeur de [illegible] pieds.

BIENVENU, PAUL B.—
Taxe de 1882, montant à ......$6 [illegible]
Taxe de 1883, montant à ...... 6 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St. Antoine, Bagatelle, Bourgogne et Bonaparte, désigné comme lot No. 16 de l'îlet No. [illegible], le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue St. Antoine sur une profondeur de [illegible] pieds.

BIENVENU, M'ME ARISTIDE—
Taxe de 1882, montant à ......$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à ...... 1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, St. Claude et Marais, désigné comme lot No. 4 de l'îlet No. [illegible], le dit lot No. 4 mesure 60 pieds de face à la rue Esplanade sur une profondeur de [illegible] pieds.

BIENVENU, M'ME ARISTIDE—
Taxe de 1882, montant à ......$1 [illegible]
Taxe de 1883, montant à ...... 1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, [illegible], St. Claude et Marais, désigné comme le lot No. [illegible] de l'îlet No. [illegible], le dit lot No. [illegible] mesure [illegible] pieds de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de [illegible] pieds.